

EUROPE ÉCOLOGIE

Donnons vie à l'Europe.

La politique régionale de l'Union européenne

DES CHIFFRES

- 23,3 milliards d'euros pour les régions françaises, via les fonds de l'UE.
- 347 milliards d'euros pour toutes les régions européennes via la politique régionale et de cohésion. (chiffres de 2007 à 2013)

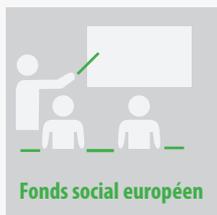
NOS PROPOSITIONS

- Créer un fonds européen pour financer le logement durable et abordable.
- Simplifier la gestion des fonds.
- Proposer des guichets uniques pour le dépôt de dossier.
- Orienter les fonds vers la transition énergétique et promouvoir des feuilles de route énergétiques locales.
- Investir en priorité pour les citoyens, contre la pauvreté, l'exclusion et les discriminations.

DES FONDS EUROPÉENS POUR LA COHÉSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE



Renforcer l'attractivité des territoires tout en assurant un développement durable



Soutenir les projets facilitant l'accès à l'emploi et à la formation



Répondre aux besoins spécifiques des régions en transition



Aider les régions les plus pauvres
La France n'est pas concernée par ce fonds

DES FONDS EUROPÉENS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET UNE POLITIQUE COMMUNE DE LA PÊCHE



Accompagner et harmoniser les mutations de la campagne



Développer la pêche et l'aquaculture tout en préservant la ressource et la biodiversité marine

La politique régionale de l'Union européenne a vocation à permettre un rattrapage des pays nouvellement intégrés, ainsi que des régions en retard économiquement. Par le biais de cette politique sociale, l'Union travaille au développement de ses zones les plus pauvres.

La politique régionale se concentre sur 3 piliers : le soutien à l'emploi, l'égalité des citoyens, ainsi que la protection de l'environnement et le développement durable. Il existe différents fonds pour garantir un rattrapage des régions les moins avancées.

LES FONDS

Le Fonds européen de développement régional (FEDER)

C'est le plus important. Il renforce l'attractivité des territoires et assure le développement durable des régions. Exemple : pour développer la recherche, il finance la mise sur pied de centres R&D dans des entreprises et dans les universités.

Le Fonds social européen (FSE)

Créé en 1958, il soutient l'accès à l'emploi et à la formation. Exemple : favoriser l'accès à l'emploi pour les personnes inactives, les femmes et les migrants.

Le Fonds de cohésion

Pour renforcer la cohésion économique et sociale, et réduire le retard économique, ce fonds aide les régions au revenu national brut (RNB) par habitant inférieur à 90% de la moyenne de l'UE (la France n'est pas concernée). Exemple : développer le transport et assurer un développement durable.

Il existe aussi deux fonds, non directement liés – mais complémentaires – à la politique régionale : le **Fonds européen pour la pêche**, qui remplace l'Instrument financier d'orientation de la pêche, et le **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)**.

LES NOUVELLES ORIENTATIONS

- Dans le schéma voté par le Parlement pour 2014-2020, la catégorie de région en « transition » a été créée.
- Le FEDER investira de manière importante dans la transition énergétique, et moins dans les « grands projets inutiles ». En France, 10 régions seront éligibles, dont l'Auvergne et la Lorraine.
- Pour le FSE, la lutte contre la pauvreté et le chômage des jeunes deviennent des priorités.
- Mais ce vote reflète aussi la politique d'austérité européenne, avec une baisse de 8% du budget alloué aux politiques régionales.
- Par ailleurs, une nouvelle règle a été instaurée : celle de la macro-conditionnalité. Elle fera de ces fonds un outil de sanctions pour le non-respect du Pacte budgétaire. Fausse bonne idée : les régions ne sont pas responsables de la politique économique menée par l'État. Ce n'est pas sur les fonds de développement que les sanctions doivent peser, sous peine d'en aggraver les conséquences. Les écologistes se sont opposés à ces amendements soutenus par les socialistes et les conservateurs.

La politique régionale est un outil indispensable pour la cohésion territoriale, sociale et économique de l'Union.